

## Alpes de Haute-Provence (04) : 3 niveaux de danger du 15 juin au 30 septembre

\* la carte d'alerte incendie : <http://emz.pont-entente.org/maps/04/>

Faible (BLEU), léger (VERT), modéré (JAUNE), sévère (ORANGE)

- Risque très sévère (ROUGE) : circulation voitures et piétons fortement déconseillée
- Risque exceptionnel (NOIR) : circulation voitures et piétons interdite
- Informations : *pas de borne téléphonique (appeler la mairie du lieu) ; appli <http://www.prevention-incendie-foret.com/application-mobile-prevention-incendie>*  
<http://www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite-et-protection-des-populations/Protection-civile/La-prevention-des-incendies/Acces-aux-massifs-forestiers-dans-les-Alpes-de-Haute-Provence>

Borne téléphonique : 08 92 68 02 04

## Alpes maritimes (06)

Renseignements : 04.89.96.43.43

## Bouches-du-Rhône (13) : 4 niveaux de danger du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre

\* la carte d'accès aux massifs du 13 sur le site de la préfecture : <http://bpatp.paca-ate.fr/>

- mise à jour la veille pour le lendemain. N'oubliez pas d'actualiser votre page par <F5> !
- ↗ **Changement de code couleur en 2018 !** En niveau ROUGE, l'accès, la circulation des personnes, et le stationnement des véhicules sont interdits.
- Plus de niveau NOIR
- Niveau vert, jaune, orange : l'accès, la circulation des personnes, et le stationnement des véhicules sont autorisés  
... si aucune disposition plus défavorable n'a été prise par la commune

Les travaux avec engins sont interdits en risque orange et rouge, autorisés de 5 à 13h en niveau jaune, autorisés en risque vert.

Borne téléphonique 08.11.20.13.13

Si le gestionnaire d'un site accueillant du public a fait une demande de dérogation, celui-ci peut être accessible en niveau NOIR (ZAPEF). **Changement ! ZAPEF 2021 :**

- Peypin : Peypin, Le Bois des Lutins
- Salon-de-Provence : Salon-de-Provence, Secteur accrosportif
- Charleval : Charleval, Zone de loisirs du Bois
- Venelles : Parc des sports de Venelles
- Fontvieille : Fontvieille, Site des Moulins
- Tarascon : Abords de l'Abbaye Saint-Michel du Frigolet
- Martigues : Parc de Figuerolles à Martigues
- Miramas/Saint-Chamas : Parc de la Poudrerie

## Var (83) : 5 niveaux de danger du 21 juin au 20 septembre, prolongation possible (arrêté 2017)

Du 21 juin au 20 septembre, la préfecture émet quotidiennement, à partir de 19h pour le lendemain, une carte matérialisant le risque d'incendie par massif. <http://www.var.gouv.fr/acces-aux-massifs-forestiers-du-var-a2898.html>

\* la carte d'accès aux massifs : <https://www.risque-prevention-incendie.fr/var/>

- mise à jour 18h pour le lendemain

**Pas de borne téléphonique, renseignements 04.89.96.43.43 ou appli mobile PREVENTION INCENDIE**

- VERT : risque léger ; accès autorisé
- JAUNE : risque modéré ; accès autorisé
- ORANGE : risque sévère ; accès déconseillé
- ROUGE : risque très sévère ; accès interdit y compris par voie maritime
- ROUGE E : risque très sévère Extrême ; accès interdit y compris par voie maritime ↗ **Changement couleur en 2018**

[Liste des voies fermées en risque ROUGE et ROUGE E](#) (annexe III)

Les voies DFCI sont interdites à la circulation des voitures **toute l'année**. Voies interdites à la circulation par massif (et commune) annexe I de l'arrêté :

[http://www.var.gouv.fr/IMG/pdf/ap\\_du\\_10\\_07\\_2020\\_annexe\\_i.pdf](http://www.var.gouv.fr/IMG/pdf/ap_du_10_07_2020_annexe_i.pdf)

Réglementation spécifique îles d'Hyères où certains sentiers sont d'accès autorisé en risque ROUGE ainsi que dans les ZAPEF Mont Faron, Port d'Alon, Cascade de Sillans

### Vaucluse (84) : 3 niveaux de danger du 1<sup>er</sup> juillet au 15 septembre

\* La carte du jour sur le : <http://www.risque-prevention-incendie.fr/vaucluse/>

#### Arrêté du 24 juillet 2015

Site de la préfecture <http://www.vaucluse.gouv.fr/l-acces-aux-massifs-forestiers-en-a6264.html>

- du **1<sup>er</sup> juillet au 15 septembre**, les risques sont classés en **3 niveaux** : de faible à sévère **VERT (massifs accessibles)**, très sévère **ORANGE**, exceptionnel **ROUGE (accès interdit dans tous les massifs)**
- du **1<sup>er</sup> juillet au 15 septembre**, l'accès à **tous** les massifs forestiers du Vaucluse est interdit les jours où la prévision de danger 'Feux de forêt' est classé en *risque exceptionnel ROUGE* par la station Météo France de Valabre.

**En cas de risque ORANGE très sévère :**

1. au nord (**zone A**), Bollène-Uchaux (et l'enclave des papes), Rasteau-Cairanne, dentelles de Montmirail, mont Ventoux : accès libre ; les communes concernées sont citées dans la zone "A" (voir page suivante)
2. au sud (**zone B**), massifs forestiers des Monts de Vaucluse, Luberon, collines de Basse Durance :
  - **accès réglementé de 5h à 12h**
  - à titre dérogatoire, pour *3 sites particulièrement touristiques et surveillés, accès ouvert de 5h à 20h* : le Colorado Provençal à Rustrel, la Vallée de l'Aiguebrun à Buoux, la cédraie du Petit Luberon à Bonnieux et Lacoste, sur sa partie balisée.

Si une commune est située à cheval sur deux zones, c'est la situation par rapport aux gorges de la Nesque qui détermine la zone de réglementation : au nord, zone A ; au sud, zone B.

**Borne d'appel : 04 88 17 80 00 04 28 31 77 11**

**Liste des communes du Vaucluse par ordre alphabétique**

	ZONE	SECTEUR			
Ansouis	B:Sud	Basse Durance	Grambois	B:Sud	Luberon
Apt	B:Sud	Luberon	Isle-sur-la-Sorgue (L')	B:Sud	Monts Vaucluse
Apt Lacoste	B:Sud	Monts Vaucluse	Joucas	B:Sud	Monts Vaucluse
Aurel	A:Nord	Ventoux	Lacoste	B:Sud	Luberon
Auribeau	B:Sud	Luberon	Lafare	A:Nord	Dentelles
Barroux (Le)	A:Nord	Dentelles	Lagarde-d'Apt	B:Sud	Monts Vaucluse
Barroux (Le)	A:Nord	Ventoux	Lagarde-Paréol	A:Nord	Barry Uchaux
Bastide-des-Jourdans (La)	B:Sud	Luberon	Lagnes	B:Sud	Monts Vaucluse
Bastidonne (La)	B:Sud	Basse Durance	Lauris	B:Sud	Luberon
Beaucet (Le)	B:Sud	Monts Vaucluse	Lioux	B:Sud	Monts Vaucluse
Beaumes-de-Venise	A:Nord	Dentelles	Lourmarin	B:Sud	Luberon
Beaumettes (les)	B:Sud	Monts Vaucluse	Malaucène	A:Nord	Dentelles
Beaumont-de-Pertuis	B:Sud	Basse Durance	Malaucène	A:Nord	Ventoux
Beaumont-du-Ventoux	A:Nord	Ventoux	Malemort-du-Comtat	A:Nord	Ventoux
Bédoin	A:Nord	Ventoux	Maubec	B:Sud	Luberon
Blauvac	A:Nord	Ventoux	Mazan	A:Nord	Ventoux
Bollène	A:Nord	Barry Uchaux	Ménerbes	B:Sud	Luberon
Bonnieux	B:Sud	Luberon	Mérindol	B:Sud	Luberon
Brantes	A:Nord	Ventoux	Méthamis	B:Sud	Monts Vaucluse
Buisson	A:Nord	Rasteau Cairanne	Mirabeau	B:Sud	Basse Durance
Buoux	B:Sud	Luberon	Modène	A:Nord	Ventoux
Cabrières-d'Aigues	B:Sud	Luberon	Mondragon	A:Nord	Barry Uchaux
Cabrières-d'Avignon	B:Sud	Monts Vaucluse	Monieux	A:Nord	Ventoux
Cadenet	B:Sud	Basse Durance	Mormoiron	A:Nord	Barry Uchaux
Cadenet	B:Sud	Luberon	Mornas	B:Sud	Luberon
Cairanne	A:Nord	Rasteau Cairanne	Motte-d'Aigues (La)	B:Sud	Monts Vaucluse
Caromb	A:Nord	Ventoux	Murs	B:Sud	Luberon
Caseneuve	B:Sud	Monts Vaucluse	Oppède	B:Sud	Monts Vaucluse
Castellet	B:Sud	Luberon	Pernes-les-Fontaines	B:Sud	Luberon
Cavaillon	B:Sud	Luberon	Pertuis	B:Sud	Basse Durance
Cheval-Blanc	B:Sud	Luberon	Peypin-d'Aigues	B:Sud	Luberon
Crestet (le)	A:Nord	Dentelles	Piolenc	A:Nord	Barry Uchaux
Crillon-le-Brave	A:Nord	Ventoux	Puget	B:Sud	Luberon
Cucuron	B:Sud	Luberon	Puyméras	A:Nord	Dentelles
Entrechaux	A:Nord	Ventoux	PuyVert	B:Sud	Luberon
Faucon	A:Nord	Ventoux	Rasteau	A:Nord	Rasteau Cairanne
Flassan	A:Nord	Ventoux	Roaix	A:Nord	Rasteau Cairanne
Fontaine-de-Vaucluse	B:Sud	Monts Vaucluse	Robion	B:Sud	Luberon
Gargas	B:Sud	Monts Vaucluse	Roque-Alric (La)	A:Nord	Dentelles
Gignac	B:Sud	Monts Vaucluse	Roque-sur-Pernes (La)	B:Sud	Monts Vaucluse
Gigondas	A:Nord	Dentelles	Roussillon	B:Sud	Monts Vaucluse
Gordes	B:Sud	Monts Vaucluse	Rustrel	B:Sud	Monts Vaucluse
Goult	B:Sud	Monts Vaucluse	Sablet	A:Nord	Dentelles
Grambois	B:Sud	Basse Durance	Saignon	B:Sud	Luberon
			Saint-Christol	A:Nord	Ventoux
			Saint-Didier	B:Sud	Monts Vaucluse
			Saint-Léger-du-Ventoux	A:Nord	Ventoux

Saint-Macellin-lès-Vaison	A:Nord	Ventoux	Villedieu	A:Nord	Dentelles
Saint-Martin-de-Castillon	B:Sud	Luberon	Villelaure	B:Sud	Basse Durance
Saint-Martin-de-Castillon	B:Sud	Monts Vaucluse	Vitrolles-en-Luberon	B:Sud	Luberon
Saint-Martin-de-la-Brasque	B:Sud	Luberon			
Saint-Pantaléon	B:Sud	Monts Vaucluse			
Saint-Pierre-de-Vassols	A:Nord	Ventoux			
Saint-Romain-en-Viennois	A:Nord	Ventoux			
Saint-Roman-de-Malegarde	A:Nord	Rasteau Cairanne			
Saint-Saturnin-les-Apt	B:Sud	Monts Vaucluse			
Saint-Trinit	A:Nord	Ventoux			
Sannes	B:Sud	Luberon			
Sault	A:Nord	Ventoux			
Saumane-de-Vaucluse	B:Sud	Monts Vaucluse			
Savoillans	A:Nord	Ventoux			
Séguret	A:Nord	Dentelles			
Sérignan-du-Comtat	A:Nord	Barry Uchaux			
Sivergues	B:Sud	Luberon			
Suzette	A:Nord	Dentelles			
Taillades (Les)	B:Sud	Luberon			
Tour-d'Aigues (La)	B:Sud	Basse Durance			
Uchaux	A:Nord	Barry Uchaux			
Vacqueyras	A:Nord	Dentelles			
Vaison-la-Romaine	A:Nord	Dentelles			
Vaugines	B:Sud	Luberon			
Velleron	B:Sud	Monts Vaucluse			
Venasque	B:Sud	Monts Vaucluse			
Viens	B:Sud	Monts Vaucluse			
Villars	B:Sud	Monts Vaucluse			